

tourisme

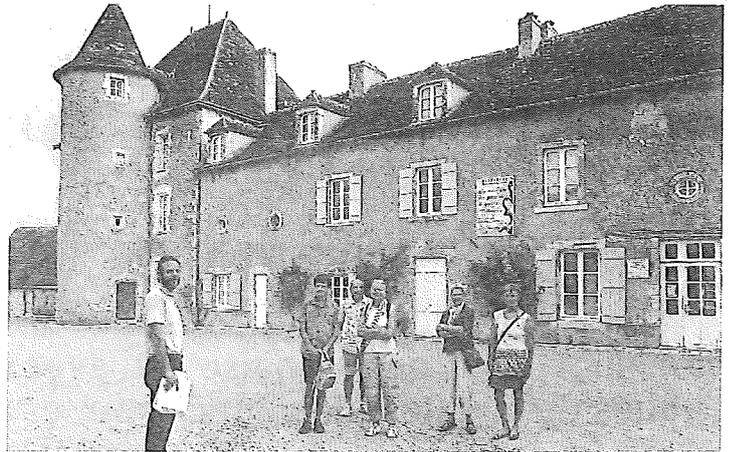
Une autre vision de la ville

Dans le cadre des sorties et animations du réseau écomusée de la Brenne, l'office de tourisme blancois a proposé, mercredi, une visite dans les rues de la ville. Le parcours, au départ du château Naillac, passait par la salle du Logis, où sont présentés une maquette des lieux, des documents sur l'histoire du Blanc, notamment de la Ville-Haute à cheval sur Berry et Poitou. La salle d'Apparat était exceptionnellement ouverte au public, dévoilant la porte du XII^e siècle du château.

Julien Laboute, animateur de l'office de tourisme, était chargé de conduire le groupe dans le dédale des rues et ruelles médiévales. Des visites nocturnes seront aussi organisées pour voir Le Blanc autrement.

Cor NR : Laurence Duc

Visites nocturnes de la Ville-Haute, avec dégustation de produits locaux, mercredis 15, 22 et 29 juillet, et 5, 12 et 19 août ; départ, à 20 h 30, du château Naillac. Tarifs : 5 € et 2,50 € pour les enfants de moins de 12 ans. Réservations : office de tourisme, tél. 02.54.37.05.13.



Julien Laboute, de l'office de tourisme, a animé cette première visite.

cœur de brenne

Du nouveau pour les écoles

Le conseil de la Communauté de communes Cœur de Brenne a pris les décisions suivantes.

Acquisition de matériels informatiques. Pour les écoles de la communauté de communes, pour 12.780 € TTC. Toutes les classes des écoles élémentaires de Mézières et Azay-le-Ferron seront ainsi dotées d'un tableau blanc interactif.

Travaux à l'école de Martizay. Ces travaux pour éliminer les émanations de gaz radon vont être effectués pendant les vacances pour un montant de 57.470 € HT.

Ils comprennent la réfection des sols et l'installation d'un système de ventilation.

Accessibilité des bâtiments publics. La décision a été prise de déposer, avant le 27 sep-

tembre, un agenda pour les établissements publics qui ne sont pas encore accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Motion de soutien. A l'action de l'Association des maires de France pour « alerter solennellement les pouvoirs publics des conséquences de la baisse des dotations de l'État ».

Nombre d'élus. Jean-Louis Camus, président, a affirmé qu'il

n'est « pas possible de revoir la répartition des sièges des conseillers communautaires » au sein de l'assemblée intercommunale. En effet, « au vu des nouveaux critères imposés par la loi de mars 2015 », leur nombre ne peut pas être porté à vingt-sept (contre vingt-deux actuellement) afin que les petites communes soient mieux représentées.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52